



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

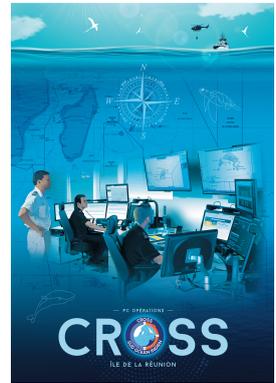
Direction de la mer sud océan Indien

LE CENTRE RÉGIONAL OPÉRATIONNEL DE SURVEILLANCE ET DE SAUVETAGE (CROSS SOI)

Le **CROSS SOI** est en charge de la coordination des missions de sauvetage, de la surveillance de la navigation, de la surveillance des pêches, de la collecte des informations concernant les pollutions en mer et de la diffusion de renseignements maritimes et des alertes sûreté.

Il est dirigé par un directeur, assisté de 2 adjoints.

Au titre de la convention internationale SAR (*Search and Rescue – Hambourg, 1979*), le **CROSS** agit en tant que *Maritime Rescue Coordination Centre* (MRCC) dans une zone de plus de 5,5 millions de km², comprenant notamment les eaux adjacentes à la Réunion, à Mayotte et aux Terres australes de Crozet et Kerguelen. Il exerce cette mission de coordination des opérations de recherche et sauvetage sous l'autorité du préfet de La Réunion, en sa qualité de délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer (DGAEM).



Au titre du dispositif de surveillance maritime mis en place sous l'impulsion de l'Union européenne après le naufrage du pétrolier *Erika* en 1999, il exerce par ailleurs des missions de surveillance de la navigation (SURNAV) et des pollutions marines (SURPOL). Cette surveillance vise à détecter au plus tôt les situations et comportements accidentogènes afin d'agir de manière préventive.

Le **CROSS** assure sous l'autorité de préfet de la Réunion et par délégation, du DMSOI, la surveillance des pêches maritimes dans les ZEE françaises de l'océan Indien et des TAAF. Il assure, conformément aux instructions en vigueur, le contrôle opérationnel et la coordination des moyens en mission de surveillance de contrôle des pêches en mer.

Le *CROSS* constitue ainsi un outil essentiel de maîtrise des risques et menaces maritimes, dont le rayonnement s'étend à toute la sous-région sud océan Indien, notamment au travers son action en matière de coopération régionale.

